

**DÉCISION SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE  
RELATIVE A LA « CONSTITUTION D'UN FRONT UNI POUR PROMOUVOIR  
LA CAUSE DE LA JUSTICE ET LE PAIEMENT DES RÉPARATIONS  
AUX AFRICAINS »**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport d'étape présenté par la Commission sur la mise en œuvre de la présente décision à la 37<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2024 ;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** du point proposé par la République du Ghana et **RECOMMANDE** le projet de décision pour examen et adoption par la 37<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.